

FICHE COMPLETE & INSCRIPTION
MONITEUR SPORTIF de NATATION
ERFAN Ile-de-France 2026-2027

La formation se déroule avec l'ERFAN Ile-de-France (Paris 20)

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription

Vendredi 25 septembre 2026

Nombre de places : 20 par session en parcours complet

Journée de présentation et de positionnement le dimanche 04/10/2026 toute la journée

Journée de présentation obligatoire pour le tuteur et/ou responsable de club le lundi 05/10/2026 à 12h30 en visioconférence (condition d'acceptation du stagiaire en formation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation (MSN). Diplôme fédéral homologué de niveau IV (BAC...)

Formation ouverte à l'apprentissage

Contrat d'apprentissage possible

Formation prise en charge

+ salaire mensuel

+ aide pour l'employeur

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme fédéral homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 39098
2. Code CPF :
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur :

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation (MSN) est un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP. Il permet à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo.

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Moniteur Sportif de Natation.

Les conditions et limites d'exercice du titulaire du MSN sont : Encadrement de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation. A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour entrer en formation MSN, le stagiaire doit :

- Avoir 16 ans minimum (avec autorisation parentale) à l'entrée en formation (le diplôme ne sera édité qu'au jour anniversaire des 18 ans)
- Etre licencié à la FFN
- Etre titulaire à minima du PSE1, à jour de sa formation continue
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.

- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation MSN de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier papier ainsi que le dossier d'inscription en ligne.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 25 septembre 2026.

POSITIONNEMENT

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- *vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- *repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du MSN,
- *proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- *proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).



Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MAJ 08/07/2026



Date : dimanche 4 octobre 2026

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CONTENUS DE LA FORMATION

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats au Moniteur Sportif de Natation peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que certaines parties du contenu de la formation doivent prendre en compte cette diversité.

LES COMPETENCES VISÉES

Le Moniteur Sportif de Natation est constitué de 5 blocs de compétences :

Bloc 1 Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Bloc 2 Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Bloc 3 Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Bloc 4 Accompagner les dirigeants au sein d'une structure fédérale

Bloc 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Le MSN est un diplôme pluridisciplinaire, mais la formation s'effectue dans une option que le candidat choisit.

Le titulaire du MSN obtient de droit deux UC du BF4, diplôme permettant d'obtenir des dispenses du DEJEPS.

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, des activités non hiérarchisées par bloc :

- **Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
 - A2 - Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
 - A3 - Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
 - A4 - Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- **Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
 - A2 - Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
 - A3 - Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan
- **Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Communication auprès des différents publics
 - A2 - Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

- **Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale**
 - A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
 - A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté
- **Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale**
 - A1 – Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
 - A2 – Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
 - A3 – Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 04/10/2026 au 30/06/2026	9 mois	25/09/2026	04/10/2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 5 octobre 2026 au 30 juin 2027 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2026 à juin 2027.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre (dont FOAD*) et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	595 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	325 Heures
	Dont FOAD	Heures
	En structure	270 Heures
	Volume en club agréé FFN	

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
Bloc 1 Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	95h00		90h00
Bloc 2 Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	55h		40h00
Bloc 3 Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	45h		30h00
Bloc 4 Accompagner les dirigeants au sein d'une structure fédérale	30h		20h00
Bloc 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	100h		90h00
Total général	325 heures		270 heures

Dispenses					
Diplôme	Bloc dispensé	Bloc restant	Vol H restant total	Vol H centre	Vol H alternance
BNSSA à jour	Test secu EPMSP	1-2-3-4-5	595	325	270
BF 1 à 5	Test secu EPMSP	1-2-3-4-5	595	325	270
BPJEPSAAN à jour + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN	EPMSP-1-2-3	4-5	265	130	110

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Le calendrier définitif sera communiqué en septembre 2026, mais voici les dates principales déjà connues ou envisagées.

Pour tous les stagiaires quel que soit les parcours et disciplines

Date limite d'inscription : vendredi 25 septembre 2026

Présentation et positionnement : dimanche 4 octobre 2026

Présentation obligatoire pour les tuteurs et/ou responsables de club : lundi 5 octobre 2026 (en visio à 12h30) → la présence conditionne l'acceptation du stagiaire en formation

Stage aisance aquatique : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026 ou du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2026

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

BLOC 1 Apprentissage

Les cours se dérouleront à Corbeil et Vanves en associant pratique et théorie

Dates envisagées les samedis 10 octobre 2026, 14 novembre 2026, 28 novembre 2026, 12 décembre 2026, 24 janvier 2027 (dimanche), 30 janvier 2027, 6 mars 2027, 20 mars 2027, 21 mars 2027 (dimanche commun bloc 5), 15 mai 2027

BLOC 2 Projet

Dates envisagées les dimanches 11 octobre 2026, 29 novembre 2026, 17 janvier 2027, 28 février 2027, 28 mars 2027

BLOC 3 Communication

Dates envisagées les dimanches 6 décembre 2026, 10 janvier 2027, 14 mars 2027, 25 avril 2027

BLOC 4 Accompagnement des dirigeants

Dates envisagées les dimanches 22 novembre 2026, 13 décembre 2026, 31 janvier 2027 et 7 mars 2027

BLOC 5 Natation Course

Stage académie de la natation : du samedi 19 au mercredi 23 décembre 2026 ou du lundi 8 au vendredi 12 février 2027

Dates envisagées en associant pratique et théorie le dimanche 15 novembre 2026, les samedis 21 novembre 2026, 9 janvier 2027, 16 janvier 2027, 23 janvier 2027, 27 février 2027, 13 mars 2027, 21 mars 2027 (dimanche commun bloc 1), 27 mars 2027, 24 avril 2027

BLOC 5 hors Natation Course

Lundi 12 octobre 2026 de 18h à 20h en distanciel

Novembre : FOAD 1h30

Lundi 2 novembre 2026 de 18h à 21h en distanciel

Mercredi 11 novembre 2026 18h à 20h en distanciel

Lundi 23 novembre 2026 de 18h à 21h en distanciel

Lundi 4 janvier 2027 18h à 20h en distanciel

Mercredi 13 janvier 2027 18h à 20h en distanciel

Mercredi 27 janvier 2027 18h à 20h en distanciel

BLOC 5 Plongeon

Dates à déterminer suivant les stagiaires

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

BLOC 5 Water-polo

Octobre 2026 : FOAD 3h Culture de l'activité

Du lundi 26 14h au mercredi 28 octobre 2026 13h à AIX EN PROVENCE

Du lundi 30 novembre au mardi 1^{er} décembre 2026 en distanciel 8h30-16h30 (horaires à confirmer)

Du lundi 4 au mercredi 6 janvier 2027 en distanciel 8h30-16h30 (horaires à confirmer)

Du lundi 1^{er} au mardi 2 mars 2027 en distanciel 8h30-16h30 (horaires à confirmer)

Du Lundi 26 14h au mercredi 28 avril 2027 13h à DOUAI (horaires à confirmer)

BLOC 5 Natation Artistique

Octobre : FOAD 4h (Réglementation et historique)

Du vendredi 16 11h au dimanche 18 octobre 2026 16h à TOURS

Vendredi 4 décembre 2026 : 18h à 21h en distanciel

Samedi 5 décembre 2026 : 9h à 16h en distanciel

Vendredi 22 janvier 2027 : 18h à 21h en distanciel

Samedi 23 janvier 2027 : 9h à 16h en distanciel

Du vendredi 12 11h au samedi 13 février 2027 16h à LYON

Vendredi 5 mars 2027 : 18h à 21h en distanciel

Samedi 6 mars 2027 : 9h à 16h en distanciel

Lundi 5 avril 2027 : 18h à 21h en distanciel.

CALENDRIER DES CERTIFICATIONS

Certification Bloc 1 : samedi 22 mai 2027

Certification en centre Blocs 2-3 : dimanche 16 mai 2027 et dimanche 23 mai 2027

Certification en centre Blocs 4 : dimanche 16 mai 2027 et samedi 29 ou dimanche 30 mai 2027

Certification en club bloc 5 : à partir du lundi 3 mai 2027

Rattrapages de la certification en centre Blocs 1 : samedi 12 juin 2027

Rattrapages de la certification en centre 2-3-4 : samedi 19 et dimanche 20 juin 2027



MAJ 08/07/2026

HORAIRES DE FORMATION



En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-end et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

En Entreprise : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Ile-de-France, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris

Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

Centres aquatiques pédagogiques

Les piscines partenaires de l'ERFAN Ile-de-France

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Les stagiaires effectuent leur alternance dans des clubs ayant une école de natation et répondent aux conditions compétitives suivantes concernant le niveau régional.

En Natation Course

Le club doit avoir des nageurs ayant participé aux compétitions suivantes l'année N-1

REG 25m et/ou REG 50m, et/ou CF 25m et/ou N2

Et/ou avoir des nageurs classés permettant accéder à la finale régionale Benjamins ou Juniors

Comptabiliser un minimum de 5 nageurs en tout dans l'ensemble des critères ci-dessus.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MAJ 08/07/2026



En Natation artistique

Le club doit avoir des nageurs ayant participé aux compétitions suivantes l'année N-1

Catégorie Avenir : Avoir un ballet d'équipe ayant participé au championnat régional

ou/et Catégorie jusqu'à juniors : Avoir un ballet d'équipe étant classé de niveau régional à l'issue des N3

En Plongeon

Les clubs retenus pour accueillir les stagiaires en Ile-de-France sont ; la VGA et le RSC Montreuil

En Water-polo

Le club doit avoir des équipes ayant participé aux compétitions suivantes l'année N et N-1

Championnats régionaux U12/U13 ou U14/U15 ou U16/U17

Tout cas particulier sera étudié par l'ERFAN – IDF

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorial peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorial au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique (PRMSP):

Avant de pouvoir encadrer un groupe lors du stage en situation professionnelle, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité, notamment pour les blocs en lien avec l'encadrement de pratiquants.

Blocs de compétences	Compétences sur les EPMSP	Épreuves permettant de vérifier les compétences sur les EPMSP
Bloc 1- Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	- Évaluer les risques prévisibles liés à la pratique des apprentissages sportifs - Porter secours au pratiquant - Conduire une séance en sécurité face à un public	- Test de sécurité - Conduite de séance et entretien
Bloc 2- Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	Porter secours au pratiquant	Test de sécurité
Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	Aucune	Aucune
Bloc 4- Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	Aucune	Aucune
Bloc 5- Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	- Évaluer les risques prévisibles liés à la pratique compétitive - Porter secours au pratiquant	- Test de sécurité - Entretien



L'alternance en club ne peut démarrer tant que EPMSP n'ont pas été validées.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Acton de Formation en Situation de Travail

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



MAJ 08/07/2026



7. Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

6. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région Ile-de-France
7. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

8. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation MSN)
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Blocs de compétence du diplôme, un bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 blocs a lieu lors d'un jury fédéral.

Possibilité de ne suivre et valider que **certains blocs de compétence** notamment pour les titulaires de diplômes ouvrant droit à dispenses (Nous contacter pour plus de renseignements : 01.40.31.19.29)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

L'accès à la certification est conditionné par :

La présence en cours

La réalisation des travaux demandés

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat est proposé directement au rattrapage

Les différentes épreuves de certification du Moniteur sportif de natation

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 6 nageurs minimum de l'École de natation

Épreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle

Épreuve n°3 : Entretien

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- Épreuve n°1 : Étude de cas
- Épreuve n°2 : Présentation orale suivi d'un entretien
- Épreuve n°3 : Questions / réponses avec le jury

Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- Épreuve n°1 : Mise en situation reconstituée
- Épreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- Épreuve n°1 : Mise en situation reconstituée
- Épreuve n°2 : Mise en situation reconstituée
- Épreuve n°3 : Mise en situation réelle
- Épreuve n°4 : Étude de cas support d'une production écrite

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- Épreuve n°1 : Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales
- Épreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation
- Épreuve n°3 : Présentation orale d'une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives, suivi de questions / réponses avec le jury

En cas d'échec au premier passage, le candidat est proposé au rattrapage.

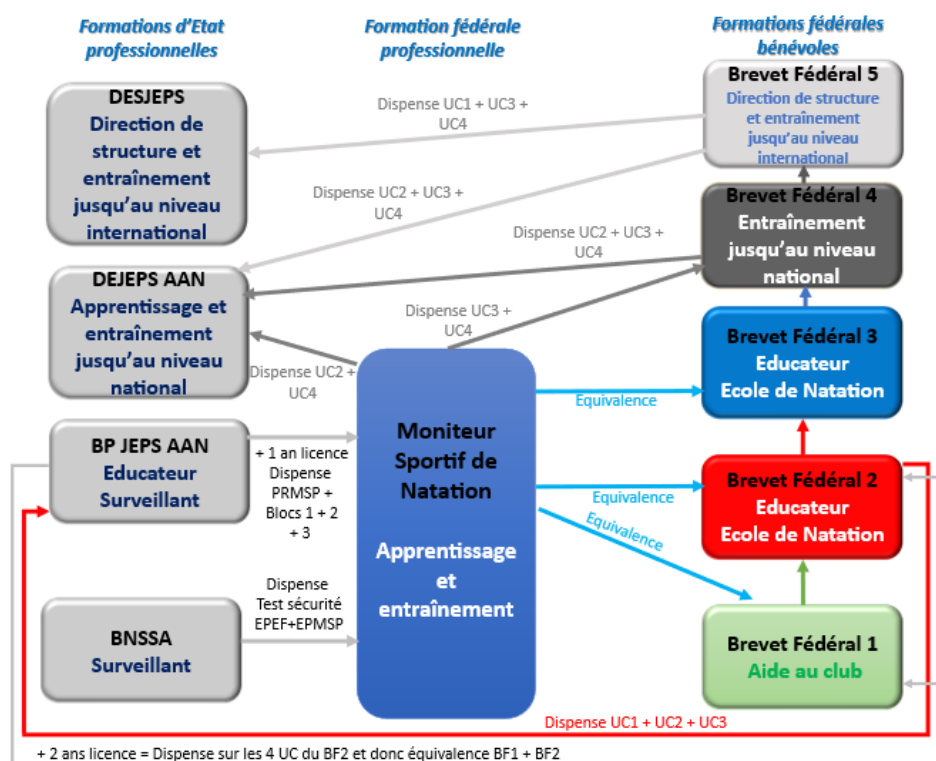
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

Peuvent solliciter, auprès de la Fédération Française de Natation, l'attribution du titre de Moniteur sportif de natation, les titulaires de l'attestation de formation au PSE de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :

- du Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS) spécialité perfectionnement sportif mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation ;
- du Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DES JEPS) spécialité performance sportive mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo, justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Moniteur Sportif de Natation. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3h de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- 3h de mise à jour des connaissances pédagogiques.



Le titulaire du MSN doit suivre chaque année la formation continue PSE1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement** à la Direction Technique Nationale : <https://forms.gle/YJxwe3Ks5HoNksBZ6>
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée à l'organisme de formation chargée de mettre en place les aménagements accordés.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Formation ouverte à l'apprentissage
Contrat d'apprentissage possible
Formation prise en charge
 + salaire mensuel
 + aide pour l'employeur

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN Parcours complet Dans un club 100% licence	2700€	2680 €	----	20 €	2700 €
MSN Parcours complet Dans un club non 100% licence	3100€	3080 €	----	20 €	3100 €
MSN Parcours partiel (Titulaires du BPJEPS AAN pour les Blocs 4-5) Dans un club 100% licence	1470€	1450 €	----	20 €	1470 €
MSN Parcours partiel (Titulaires du BPJEPS AAN pour les Blocs 4-5) Dans un club non 100% licence	1670€	1650 €	----	20 €	1670 €
MSN Parcours partiel (Blocs 1-2-3) Dans un club 100% licence	1770€	1750 €	----	20 €	1770 €
MSN Parcours partiel (Blocs 1-2-3) Dans un club non 100% licence	1950€	1950 €	----	20 €	1970 €

Le tarif indiqué pour un parcours complet, c'est-à-dire pour une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

7. mail : erfan@lif-natation.fr
8. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : erfan@lif-natation.fr

Formation ouverte à l'apprentissage
Contrat d'apprentissage possible
Formation prise en charge
+ salaire mensuel
+ aide pour l'employeur

REFERENTS DU MSN

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER

Référent technique et pédagogique : Alexandre GERBET

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite						Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle
		Global	BC1	BC2	BC3	BC4	BC5			
Session 2022-2023	38	84	95	98	92	97	95	8	25	100
Session 2023-2024	36	97	97	100	97	97	100	0	27	100
Session 2024-2025	52	95	92	95	100	100	100	3	28	100
Session 2025-2026	51	93	94	88	95	96	98	8		

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

DOSSIER D'INSCRIPTION
MONITEUR SPORTIF de NATATION
ERFAN Ile-de-France 2026-2027
Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 25 septembre 2026
Journée de présentation et de positionnement le dimanche 04/10/2026

Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <https://forms.cloud.microsoft/e/EtYSUhK3sG>

Pièces à fournir obligatoirement pour que votre dossier soit conforme

Un lien vous sera transmis afin de déposer vos documents une fois votre inscription faite

- ☐ Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- ☐ Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
- ☐ Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
- ☐ Copie à minima du diplôme de Prévention des Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, et de sa formation continue si nécessaire
- ☐ Copie du BPJEPS AAN si titulaire, et de sa formation continue si nécessaire
- ☐ Une lettre du président du club d'accueil (document joint)
- ☐ Un engagement du tuteur du club d'accueil (document joint) **joindre les justificatifs**
- ☐ Un certificat médical datant de moins de trois mois de **non contre-indication à la « pratique et à l'enseignement de la natation »**
- ☐ Autorisation droit à l'image (document joint)

Documents supplémentaires pour les mineurs

- ☐ Autorisation parentale de participation du stagiaire à la formation et droit à l'image (document joint)
- ☐ La fiche médicale de liaison et autorisation parentale en cas d'urgence médicale

Lettre du président du club d'accueil pour la formation

Je soussigné(e),
président(e) du club de :

suis Favorable ☐
 Défavorable ☐
 Réservé ☐ à l'entrée en formation MSN.

Justifiez votre réponse (**obligatoire** : *Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du MSN.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Journée de présentation obligatoire pour le tuteur et/ou responsable de club le lundi 05/10/2026 à 12h30 en visioconférence (condition d'acceptation du stagiaire en formation)

Engagement du tuteur

Je soussigné (e),
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors du stage en structure.

Sur des différents groupes de l'École de Natation, 90 heures minimum d'alternance sont imposées.
(Bloc 1 « Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale »)

Ces 90 heures minimum d'alternance imposées se divisent de la façon suivante :

- o 80 heures minimum sur un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité dans le cadre de l'École de Natation
- o 10 heures minimum sur un groupe ayant pour objectif l'encadrement d'au moins une nouvelle activité en sécurité.

Sur 1 groupe minimum pour les pratiques compétitives de niveau régional :

Les sportifs préparent dans leur discipline les pratiques compétitives du niveau régional. Sur ce ou ces groupes de pratiques compétitives de niveau régional, 90 heures minimum sont imposées. (Bloc 5 « Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale »)

L'alternance comprend également :

Un minimum imposé de 40 heures consacrées au bloc 2 « Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale »,

Un minimum de 30 heures consacrées au bloc 3 « Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale »,

Un minimum de 20 heures consacrées au bloc 4 « Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale ».

Le tuteur est titulaire du :

MSN	OUI/NON
BEESAN ou BEES1°	OUI/NON
Qualification J&S niveau III = DEJEPS	OUI/NON
Qualification J&S niveau II = BEES2° et/ou DESJEPS	OUI/NON
Le tuteur est à jour des formations continues ou CAEP-MNS	OUI/NON
Le tuteur est expérimenté depuis 1 an en tant que diplômé	OUI/NON

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du MSN, et je m'engage à être jury pour les certifications 2025-2026.

Date

Signature du tuteur

Coordonnées du tuteur

Mel : Téléphoniques :

Joindre une photocopie d'un des diplômes obtenus depuis plus d'un an.

Journée de présentation obligatoire pour le tuteur et/ou responsable de club le lundi 05/10/2026 à 12h30 en visioconférence (condition d'acceptation du stagiaire en formation)

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),, ☐ autorise ☐ n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

☐ En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <https://www.lif-natation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C

Enregistré sous le numéro N° d'activité : 117 522 584 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

**Autorisation parentale
A remplir pour tout candidat mineur**

Je soussigné (e)

responsable légal(e) autorise :

à suivre la formation MSN et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie
l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données
personnelles dans le contexte de la formation.

Date et signature du responsable légal :



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).